

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

Société Tunisienne des Marchés de Gros « SOTUMAG »

Siège social : Route Naâssen Bir Kassâa 2059 Ben Arous

La Société Tunisienne des Marchés de Gros « SOTUMAG » publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2024 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 4 juin 2025. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, Mr Mohamed BAHLOUL.

BILAN **AU 31 DECEMBRE 2024** (chiffres arrondis au dinar tunisien)

Actifs	Notes	Au 31/12/2024	Au 31/12/2023
ACTIFS NON COURANTS			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles	1	365 634	357 816
(-) Amortissements		-332 629	-315 178
		33 005	42 638
Immobilisations corporelles	2	40 805 411	40 588 731
(-) Amortissements		-33 016 015	-31 757 424
		7 789 396	8 831 307
Immobilisations financières	3	971 369	1 036 607
(-) Provisions			
		971 369	1 036 607
Total des actifs immobilisés		8 793 770	9 910 552
Total des actifs non courants		8 793 770	9 910 552
ACTIFS COURANTS			
Stocks		186 504	134 760
(-) Provisions		-18 342	-18 342
		168 162	116 418
Clients et comptes rattachés	4	657 319	636 271
(-) Provisions		-624 219	-584 670
		33 100	51 601
Autres actifs courants	5	2 170 476	1 711 298
(-) Provisions		-105 046	-71 097
		2 065 430	1 640 201
Placements et autres actifs financiers	6	28 000 000	27 500 000
Liquidités et équivalents de liquidités	7	1 798 929	1 702 263
Total des actifs courants		32 065 621	31 010 483
Total des actifs		40 859 391	40 921 035

BILAN
AU 31 DECEMBRE 2024
(chiffres arrondis au dinar tunisien)

Capitaux propres et passifs	Notes	Au 31/12/2024	Au 31/12/2023
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	8	13 200 000	13 200 000
Réserves	9	12 291 136	11 730 628
Résultats reportés		143	369
Subvention d'investissement (brute)	10	1 946 500	1 946 500
Total des capitaux propres avant résultat		27 437 779	26 877 497
Résultat de l'exercice		7 058 807	7 650 860
Total des capitaux propres avant affectation		34 496 586	34 528 357
PASSIFS			
Passifs non courants			
Autres passifs financiers	11	337 551	337 227
Total des passifs non courants		337 551	337 227
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	12	1 291 017	1 630 541
Provision pour litiges	13	381 405	351 114
Autres passifs courants	14	4 352 832	4 073 796
Total des passifs courants		6 025 254	6 055 451
Total des passifs		6 362 805	6 392 678
Total des capitaux propres et des passifs		40 859 391	40 921 035

Société Tunisienne du Marché de Gros**ETAT DE RESULTAT
AU 31 DECEMBRE 2024
(Exprimé en dinars tunisiens)**

	Notes	Au 31/12/2024	Au 31/12/2023
Produits d'exploitation			
Revenus	15	18 543 742	17 697 426
Autres produits d'exploitation	16	0	9 846
Production immobilisée		0	0
Total des produits d'exploitation		18 543 742	17 707 272
Charges d'exploitation			
Variation de stocks		-51 744	26 495
Achats marchandises		145 187	131 548
Achats d'approvisionnements consommés		665 109	668 402
Charges de personnel		8 094 143	7 471 419
Dotations aux amortissements et provisions		1 418 159	1 335 730
Autres charges d'exploitation		1 616 956	1 554 142
Total charges d'exploitation	17	11 887 810	11 187 736
Résultat d'exploitation		6 655 932	6 519 536
Résultat des activités ordinaires			
Produits de placements nets	18	2 333 406	2 589 968
Autres pertes ordinaires		-3	-2
Autres gains ordinaires	19	19 836	8 962
Résultat des activités ordinaires avant impôts		9 009 171	9 118 464
Impôts sur les bénéfices	20	-1 950 364	-1 467 604
Résultat des activités ordinaires après impôts		7 058 807	7 650 860
Eléments extraordinaires		0	0
Résultat net de l'exercice		7 058 807	7 650 860

Société Tunisienne du Marché de Gros

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

AU 31 DECEMBRE 2024

(Exprimé en dinars tunisiens)

	Notes	Au 31/12/2024	Au 31/12/2023
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
<u>Résultat de l'exercice</u>		<u>7 058 807</u>	<u>7 650 860</u>
Ajustement:			
<i>Amortissements et provisions</i>		1 418 159	1 335 730
<i>Reprise sur provision</i>		0	-9 846
Variation des stocks	21	-51 744	26 495
Variation des clients	22	-21 048	49 553
Variation des autres actifs	23	-459 178	-565 485
Variation des passifs courants	24	-65 946	337 389
Plus values /cession d'immobilisations		0	0
Flux de trésorerie liés aux activités de l'exploitation		7 879 050	8 824 696
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements			
Décaiss. provenant de l'acquisition d'immob. Corp. et incorp.	25	-257 487	-137 112
Encaiss. provenant de cession d'immobilisations corporelles		0	0
Réduction de valeur /sortie d'immob.corp.		0	0
Encaiss/décaiss provenant des prêts aux personnels	26	65 238	-31 341
Variation des cautionnements reçus	27	324	4 627
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		-191 925	-163 826
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Encaissement Subv. d'investissement		0	0
Distribution de dividendes		-6 863 881	-5 543 897
Alimentation reserves pour fonds social		-765 086	-622 152
Décaiss/Encaiss. sur fonds social	28	538 508	419 094
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement		-7 090 459	-5 746 955
Variation de trésorerie		596 666	2 913 915
Trésorerie au début de période		29 202 263	26 288 348
Trésorerie à la fin de la période	29	29 798 929	29 202 263

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Exercice clos le 31 décembre 2024

A – PRESENTATION DE LA SOCIETE :

A. 1 – Fiche signalétique de la Société :

Exercice	: du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 2024
Raison sociale	: La Société Tunisienne des Marchés de Gros « SOTUMAG »
Forme juridique	: Société Anonyme
N° registre de Commerce	: B 193791996
Mle. Fiscal	: 012748 / E
Identifiant unique au RNE	: 0012748E
Date de création	: 04 Décembre 1980
Adresse	: Route de Nâassen Bir – Kassâa Ben Arous

A. 2 – Caractéristiques :

Activité principale	: Gestion du Marchés d'Intérêt National de Bir - Kassâa
Nombre d'établissement	: 01
Montant du capital	: 13.200.000 dinars Tunisiens.
Répartition du capital :	

Etat Tunisien	37,50 %
Public	49,96 %
O.C.T.	7,55 %
O.T.D	0,50 %
Autres	4,49 %
Total	100 %

B – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :

B.1 – Respect des normes comptables Tunisiennes :

Les états financiers de la société ont été élaborés en application des dispositions de la loi 96-112 du 31/12/1996 relative au système comptable des entreprises.

B.2 – Base de mesure et principes comptables pertinents appliqués :

B.2 -1 : Immobilisations incorporelles :

Les éléments incorporels figurant au bilan sont des actifs non monétaires identifiables, sans substance physique, destinés à être utilisés pendant plus d'une période comptable pour les besoins propres de la société.

Ils contribuent à l'augmentation des avantages économiques futurs de la société et peuvent être mesurés de façon fiable.

Les logiciels sont amortis d'une manière linéaire sur une période de trois (03) ans, la règle du prorata temporis est appliquée pour les acquisitions faites au cours de l'exercice.

B.2 -2. Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont inscrites parmi les actifs conformément à la norme comptable Tunisienne n° 5

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition T.T.C. Sont inclus dans le coût d'acquisition, le prix d'achat, les droits et taxes non récupérables, ainsi que les autres frais engagés pour mettre le bien en état de marche en vue de l'utilisation prévue.

Les dépenses postérieures relatives aux immobilisations corporelles prises en compte sont ajoutées aux valeurs comptables de celles-ci quand elles contribuent à l'amélioration des avantages futurs attendus.

La société pratique la méthode de l'amortissement linéaire.

Les taux retenus sont ceux prévus par le décret n° 2008-492 du 25 février 2008, fixant les taux maximum des amortissements linéaires. La base d'amortissement est le coût d'acquisition.

B. 2 -3 Immobilisations financières :

Les immobilisations financières sont constituées, essentiellement, des éléments suivants :

- Les prêts à plus d'un an accordés au personnel dans le cadre du fonds social ;
- Les titres de participation sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banques en sont exclus. Ils font l'objet d'une évaluation en fin d'exercice à leur juste valeur. Les moins-values dégagées sont provisionnées.
- Les placements à long terme auprès des institutions financières.

B. 2 -4 Revenus :

Les revenus sont constatés quotidiennement pour les redevances sur chiffre d'affaires et mensuellement pour les loyers.

B. 2 -5 Les placements :

Les placements de la SOTUMAG sont des placements à court terme et liquides. Ils sont constitués principalement par des dépôts à terme et des certificats de dépôt.

A l'arrêté des comptes, les intérêts courus et non encore échus sont comptabilisés en tant que produits à recevoir.

C – NOTES AUX ETATS FINANCIERS :

NOTES SUR LE BILAN

NOTE N° 1 - LES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

La valeur brute des immobilisations incorporelles s'élève à **365 634 DT** au 31/12/2024, détaillée comme suit :

DESIGNATIONS	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					AMORTISSEMENTS / PROVISIONS				VALEURS COMPTABLES NETTES	
	Solde au 31/12/2023	Acquisition 2024	Reclassement	Cessions 2024	Solde au 31/12/2024	Cumul au 31/12/2023	Dotation 2024	Réintégration	Cumul au 31/12/2024	V.C.N 2023	V.C.N 2024
LOGICIELS	357 816	7 818	0	0	365 634	315 178	17 451	0	332 629	42 638	33 005
TOTAL	357 816	7 818	0	0	365 634	315 178	17 451	0	332 629	42 638	33 005

NOTE N° 2 - LES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

La valeur brute de ces immobilisations s'élève à **40 805 411 DT** au 31/12/2024 contre **40 588 731 DT** au 31/12/2023, soit une augmentation de **216 680DT** détaillée comme suit :

DESIGNATION	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					Amortissements / Provisions				VNC
	Au 31/12/2023	Acquisitions 2024	Reclass 2024	Mise en rebus 2024	Au 31/12/2024	Au 31/12/2023	Dotation 2024	Reprise/ Amt 2024	Au 31/12/2024	au 31/12/2024
Terrains et aménagement terrains	158 655	0	0	0	158 655	45 246	0	0	45 246	113 409
Constructions	30 368 082	0	0	0	30 368 082	25 372 468	890 386	0	26 262 854	4 105 228
Inst.Général.Agenc.et amén.Construction	2 488 633	84 892	0	-38 327	2 535 198	2 141 280	133 729	-38 327	2 236 682	298 516
Inst.Tech.Mat et outill. Industriels	561 295	18 269	0	0	579 564	518 732	14 240	0	532 972	46 592
Equipement frigorifiques	931 942	0	0	0	931 942	870 645	24 726	0	895 371	36 571
Materiel de transport (1)	1 866 268	0	0	0	1 866 268	1 564 178	155 733	0	1 719 911	146 357
Inst.Général.Agenc.et amén.Divers	37 752	0	0	0	37 752	37 752	0	0	37 752	0
Equipement de bureau	331 873	31 009	0	0	362 882	316 269	28 520	0	344 789	18 093
Materiel informatique	944 815	120 837	0	0	1 065 652	890 854	49 584	0	940 438	125 214
Immobilisation en cours	2 899 416	0	0	0	2 899 416	0	0	0	0	2 899 416
	40 588 731	255 007	0	-38 327	40 805 411	31 757 424	1 296 918	-38 327	33 016 015	7 789 396

2.1 -Immobilisations en cours :

Les immobilisations en cours totalisent une valeur brute de **2 899 416 DT** au 31/12/2024, détaillée comme suit :

DESIGNATION	IMMOBILISATIONS EN COURS				PROVISIONS				VALEUR COMPTABLE NETTE	
	Solde au 31/12/23	Travaux 2024	Reclassement	Solde au 31/12/24	Solde 31/12/23	Provision 2024	Reprise / Provision 2024	Solde 31/12/24	31/12/2023	31/12/2024
- Construction en cours station valorisation déchets	2 899 416	0	0	2 899 416	0	0	0	0	2 899 416	2 899 416
TOTAL	2 899 416	0	0	2 899 416	0	0	0	0	2 899 416	2 899 416

NOTE N°3 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES

La valeur brute de ces immobilisations s'élève **971 369 DT** au 31/12/2024 contre **1 036 607 DT** au 31/12/2023, soit une baisse de **65 238 DT**. Elle est détaillée comme suit :

Libellé	Au 31.12.2024	Au 31.12.2023	Variation
Titres de participation (1)	40 000	40 000	0
Dépôts et cautionnements	2 780	2 780	0
Prêts à plus d'un an au personnel	928 589	993 827	(65 238)
TOTAL	971 369	1 036 607	(65 238)

(1) Les titres de participation représentent la quote-part de la SOTUMAG au capital de la société « Foire Internationale de Tunis » soit 800 actions d'une valeur nominale de 50 dinars l'action.

NOTE N°4 : CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

La valeur brute des comptes clients et comptes rattachés s'élève à **657 319 DT** au 31/12/2024 contre **636 271 DT** au 31/12/2023, soit une augmentation de **21 048 DT** détaillée comme suit :

Libellé	Au 31.12.2024	Au 31.12.2023	Variation
Clients effets à recevoir	33 100	51 601	(18 501)
Clients douteux ou litigieux	624 219	584 670	39 549
TOTAL	657 319	636 271	21 048
Provisions	(624 219)	(584 670)	(39 549)
TOTAL	33 100	51 601	(18 501)

Les clients douteux comportent les montants des loyers anciens et des dettes vis-à-vis de la SOTUMAG dont le recouvrement est incertain. Des actions en justice ont été intentées en vue de procéder au recouvrement de ces loyers. Les provisions constatées sur ces loyers sont appréciées au cas par cas et sont estimées selon les possibilités d'exécution des jugements rendus par les tribunaux.

NOTE N°5 : AUTRES ACTIFS COURANTS

Les autres actifs courants présentent un total brut de **2 170 476 DT** au 31/12/2024 contre **1 711 298 DT** au 31/12/2023, soit une augmentation de **459 178 DT**. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	Au 31.12.2024	Au 31.12.2023	Variation
Personnel, Prêts à moins d'un an	498 918	501 807	(2 889)
Débiteurs divers (1)	506 455	330 976	175 479
Produits à recevoir (2)	1 010 986	732 872	278 114
Fournisseurs d'immobilisations Avances/commandes	1 646	1 646	0
Charges constatées d'avance (3)	152 471	143 997	8 474
TOTAL	2 170 476	1 711 298	459 178
Provision	(105 046)	(71 097)	(33 949)
TOTAL	2 065 430	1 640 201	425 229

DEBITEURS DIVERS

Le compte « Débiteurs divers » enregistre principalement les créances sur les mandataires au titre des consommations d'eau et électricité des années antérieures pour un montant de **249 376 DT**. Ce compte est provisionné de **105 046 DT** et ce pour les créances jugées irrécouvrables par la SOTUMAG. Il comprend également d'autres débiteurs pour un montant de **257 079DT**.

PRODUITS A RECEVOIR

Le compte « produits à recevoir » enregistre les loyers, redevances et factures complémentaires à recevoir sur les mandataires pour un montant de **367 937 DT** et les produits financiers sur les placements et les comptes courants à recevoir pour un montant de **643 049 DT**.

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Les charges constatées d'avance représentent essentiellement les stocks de fin d'année de fournitures de bureau, de carburants, de fournitures électriques et de pièces de rechange.

NOTE 6 : PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS :

Les placements et autres actifs financiers totalisent **28 000 000 DT** au 31/12/2024.

NOTE N°7 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Les liquidités et équivalents de liquidités totalisent **1 798 929DT** au 31/12/2024 contre **1 702 263 DT** au 31/12/2023, soit une augmentation de **96 666 DT**.

NOTE N°8 : CAPITAL SOCIAL

Le capital social, qui s'élève au 31/12/2024 à **13 200 000 DT**, est composé de 13 200 000 actions de 1 D chacune et réparties comme suit :

Actionnaire	Pourcentage de participation
Etat Tunisien	37,5%
Public	49,96%
OCT	7,55%
OTD	0,50%
Autres	4,49%
TOTAL	100%

NOTE N°9 : RESERVES

Les réserves totalisent **12 291 136 DT** au 31/12/2024 contre **11 730 628 DT** au 31/12/2023, soit une augmentation de **560 508 DT**.

Libellé	Au 31.12.2024	Au 31.12.2023	Variation
Réserves légales	1 320 000	1 320 000	0
Réserves extraordinaires	8 247 868	8 225 868	22 000
Réserves pour Fonds social	2 683 268	2 144 760	538 508
Autres réserves	40 000	40 000	0
TOTAL	12 291 136	11 730 628	560 508

NOTE N°10 : SUBVENTION D'INVESTISSEMENT

Les subventions d'investissement totalisent **1 946 500 DT** au 31/12/2024.

TABLEAU D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

Le tableau des mouvements des capitaux propres s'analyse comme suit :

Désignation	Total des capitaux propres	Capital social	Réserves légales	Réserves pour fonds social	Réserves Extra-ordinaires	Autres réserves	Résultats de l'exercice 2023	Résultats reportés	subventions d'investissements
Solde au 31/12/23 (avant affectation)	34 528 357	13 200 000	1 320 000	2 144 760	8 225 868	40 000	7 650 860	369	1 946 500
Affectation du résultat 2023 :									
Réserves légales									
Réserves pour fonds social				765 086			-765 086		
Dividendes exercice 2023							-6 864 000		
Réserves extra ordinaires					22 000		-22 000		
Variation des résultats reportés							226	-226	
Dons octroyés FS 2024				-282 090					
Intérêts encaissés sur prêts FS				55 512					
Résultat 2024							7 058 807		
Subventions d'investissements encaissées (a)									
Solde au 31/12/2024	34 496 586	13 200 000	1 320 000	2 683 268	8 247 868	40 000	7 058 807	143	1 946 500

(a) La subvention d'investissement sera rapportée aux résultats des exercices pendant lesquels seront constatées les charges d'amortissement relatives à l'immobilisation actuellement en cours. Par conséquent, le montant inscrit dans les capitaux propres représente le montant brut avant prélèvement de l'impôt sur les sociétés.

NOTE N°11 : AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Cette rubrique présente un solde de **337 551 DT** au 31/12/2024 contre **337 227 DT** au 31/12/2023, soit une augmentation de **324 DT**. Elle représente les cautionnements de garantie reçus par la « SOTUMAG » auprès des opérateurs du Marché d'Intérêt National.

NOTE N°12 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

Les fournisseurs et comptes rattachés présentent un total de **1 291 017 DT** au 31/12/2024 contre **1 630 541 DT** au 31/12/2023, soit une baisse de **339 524 DT**. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	Au 31.12.2024	Au 31.12.2023	Variation
Fournisseurs d'exploitation	541 940	896 780	(354 840)
Fournisseurs d'exploitation, ret.de garantie	29 257	19 279	9 978
Fournisseurs d'exploitation, cautionnements	2 884	2 884	0
Fournisseurs d'immobilisations	682 194	676 302	5 892
Fournisseurs d'immobilisations, retenues de garantie	34 742	35 296	(554)
TOTAL	1 291 017	1 630 541	(339 524)

NOTE N°13 : PROVISIONS POUR LITIGES

Cette rubrique totalise au 31/12/2024 un montant de **381 405DT** contre **351 114 DT** au 31/12/2023. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	Au 31.12.2024	Au 31.12.2023	Variation
Litige avec Client	351 113	351 114	0
Litiges avec personnel	30 292	0	30 291
TOTAL	381 405	351 114	30 291

NOTE N°14 : AUTRES PASSIFS COURANTS

Les autres passifs courants totalisent **4 352 832 DT** au 31/12/2024 contre **4 073 796 DT** au 31/12/2023, soit une augmentation de **279 036 DT**.

Les autres passifs courants se détaillent au 31/12/2024 comme suit:

Libellé	Au 31.12.2024	Au 31.12.2023	Variation
Personnel, provisions pour congés à payer	306 162	231 464	74 698
Etat, impôts et taxes	3 002 856	2 910 045	92 811
Organismes de sécurité sociale	536 530	439 059	97 471
Pharmacies et Labo.conventionnés	126 478	101 972	24 506
Créditeurs divers	67 329	70 274	(2 945)
Charges à payer	248 426	260 648	(12 222)
Produits constatés d'avance	63 365	58 768	4 597
Associés, dividendes à payer	1 686	1 566	120
TOTAL	4 352 832	4 073 796	279 036

NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

NOTE N°15 : REVENUS

Les revenus s'élèvent à **18 543 742 DT** en 2024 contre **17 697 426 DT** en 2023, soit une augmentation de **846 316 DT**. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	Au 31.12.2024	Au 31.12.2023	Variation
Redevances fruits et légumes	12 991 231	12 049 390	941 841
Redevances poissons	3 716 454	3 776 379	(59 925)
Ventes glaces	108 442	159 285	(50 843)
Ventes imprimés spécifiques	171 034	169 690	1 344
Ventes imprimantes thermiques/Toners	2 200	75	2 125
Loyer fruits et légumes	658 399	660 576	(2 177)
Loyer poissons	99 663	102 496	(2 833)
Loyer magasins de dattes	66 181	66 369	(188)
Loyer entrepôt emballages	146 420	169 353	(22 933)
Loyer divers	436 789	417 617	19 172
Produits assistance informatique	93 727	82 121	11 606
Autres revenus	52 862	43 655	9 207
Ventes liées à des modifications comptables	340	420	(80)
TOTAL	18 543 742	17 697 426	846 316

NOTE N°16 : CHARGES D'EXPLOITATION

Les charges d'exploitation de l'exercice 2024 s'élèvent à **11 887 810 DT** contre **11 187 736 DT** en 2023, soit une augmentation de **700 074 DT**. Elles se détaillent comme suit :

Libellé	Au 31.12.2024	Au 31.12.2023	Variation
Variation de stocks imprimés spécifiques	(55 889)	25 326	(81 215)
Variation de stocks imprimantes thermiques	2 054	0	2 054
Variation de stock toner pour imprimantes	(469)	582	(1 051)
Variation de stocks cartes de proximité	2 560	587	1 973
Achats de marchandises	145 187	131 548	13 639
Achats d'approvisionnements consommés (1)	665 109	668 402	(3 293)
Charges du personnel (2)	8 094 143	7 471 419	622 724
Dotations aux amortissements et aux provisions (3)	1 418 159	1 335 730	82 429
Autres charges d'exploitation (4)	1 616 956	1 554 142	62 814
TOTAL	11 887 810	11 187 736	700 074

(1) Achats d'approvisionnements consommés

Les achats d'approvisionnements consommés totalisent **665 109 DT** en 2024 contre **668 402 DT** en 2023, soit une baisse de **3 293DT**. Ces achats se détaillent comme suit :

Libellé	Au 31.12.2024	Au 31.12.2023	Variation
Fournitures consommables	32 571	20 411	12 160
Achats non stockés de matières et fournitures	13 691	6 556	7 135
Eau	106 480	97 446	9 034
Electricité	425 307	465 840	(40 533)
Carburant	87 060	78 149	8 911
TOTAL	665 109	668 402	(3 293)

(2) Charges du personnel

Les charges du personnel totalisent **8 094 143 DT** en 2024 contre **7 471 419 DT** en 2023, soit une augmentation de **622 724 DT**. Elles se détaillent comme suit :

Libellé	Au 31.12.2024	Au 31.12.2023	Variation
Salaires des permanents	5 886 330	5 816 644	69 686
Salaires des contractuels	553 699	319 266	234 433
Congés payés	74 697	4 891	69 806
Charges sociales	1 139 365	999 944	139 371
Autres charges sociales	556 986	432 953	124 033
Charges du personnel liées à une modification comptable	19 761	2	19 759
Transfert de charges appointements	(99 458)	(82 599)	(16 859)
Transfert de charges CNSS	(17 911)	(13 650)	(4 261)
Transfert de charges Assurances Groupe	(19 326)	(6 032)	(13 294)
TOTAL	8 094 143	7 471 419	622 724

(3) Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations aux amortissements et aux provisions s'élèvent à **1 418 159 DT** en 2024 contre **1 335 730 DT** en 2023, soit une augmentation de **82 429 DT** et sont détaillées comme suit :

Libellé	Au 31.12.2024	Au 31.12.2023	Variation
Dotations aux amortissements des immob. incorp.	17 451	3 412	14 039
Dotations aux amortis. des immob. corporelles	1 296 918	1 268 406	28 512
Dotations aux prov. pour dépréciation des clients	39 548	17 450	22 098
Dotations aux prov. pour dépréc. des autres actifs courants	33 950	45 892	(11 942)
Dotations aux prov. pour litiges	30 292	0	30 292
Dotations aux amortis.liées à mod.comptable	0	570	(570)
TOTAL	1 418 159	1 335 730	82 429

(4)- Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation totalisent **1 616 956** DT en 2024 contre **1 554 142** DT en 2023 soit une augmentation de **62 814** DT. Ces charges sont détaillées comme suit :

Libellé	Au 31.12.2024	Au 31.12.2023	Variation
Services extérieurs (a)	1 054 848	1 010 998	43 850
Charges diverses ordinaires	24 187	24 438	(251)
Impôts, taxes et versements assimilés	547 695	516 667	31 028
Charges diverses ordinaires liées à modification cpble	0	8 438	(8 438)
Transfert de charges impôts, taxes	(9 774)	(6 399)	(3 375)
TOTAL	1 616 956	1 554 142	62 814

(a) Les services extérieurs se détaillent comme suit :

Libellé	Au 31.12.2024	Au 31.12.2023	Variation
Entretien et réparation des bâtiments	184 001	143 691	40 310
Entretien et réparation des véhicules, des équipements	123 016	97 274	25 742
Primes d'assurances	110 678	100 627	35 793
Etudes, recherches et autres services extérieurs	44 098	52 439	(8 341)
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	124 307	142 506	(18 199)
Publicité et relations publiques	110 384	100 166	10 218
Subventions et dons	275 000	275 000	0
Missions et réception, Voyages et déplacements	11 349	11 659	(11 310)
Frais postaux et frais de télécommunications	45 404	38 457	6 947
Frais et commissions bancaires	15 548	53 165	(37 617)
Services extérieur liés à modification comptables	7 528	5 189	2 339
Transfert de charges	(126)	(9 175)	9 049
	1 054 848	1 010 998	43 850

NOTE N°17 : PRODUITS DES PLACEMENTS NETS

Les produits des placements totalisent **2 333 405** DT en 2024 contre **2 589 968** DT en 2023 soit une baisse de **256 563** DT. Cette baisse est détaillée comme suit :

Libellé	Au 31.12.2024	Au 31.12.2023	Variation
Produits des placements	2 321 405	2 577 968	(256 563)
Produits des participations	12 000	12 000	0
TOTAL	2 333 405	2 589 968	(256 563)

NOTE N°18 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

Les autres gains ordinaires totalisent **19 836** DT en 2024 contre **8 962** DT en 2023 soit une augmentation de **10 874** DT.

Libellé	Au 31.12.2024	Au 31.12.2023	Variation
Pénalités de retard / Fact.Fournisseurs et autres gains	9 581	8 871	710
Autres produits exceptionnels	10 255	91	10 164
TOTAL	19 836	8 962	10 874

NOTE N°19 : IMPOTS SUR LES BENEFICES

L'impôt sur les bénéfices s'élève à **1 950 364 DT** en 2024 contre **1 467 604 DT** en 2023, soit une augmentation de **482 760 DT**.

Cette augmentation est due à la révision du taux de l'impôt sur les sociétés dans la loi des finances 2025 celui-ci est passé de 15% à 20%.

L'impôt sur les bénéfices au titre de l'exercice 2024 a été déterminé comme suit :

Libellé	2024
Bénéfice brut comptable	9 301 725
Réintégrations	499 180
Déductions	-49 087
Bénéfice imposable	9 751 818
Impôt sur les sociétés (20%)	1 950 364

NOTE N°19Bis : RESULTAT PAR ACTION

Bénéfice 2024	7 058 807
Bénéfice 2023	7 650 860
Nombre d'actions (de 1DT le nominal) 2023	13 200 000
Nombre d'actions (de 1DT le nominal) 2022	13 200 000
Bénéfice par action 2024	0.534
Bénéfice par action 2023	0.579

NOTE SUR L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE**NOTE N°20 : VARIATION DES STOCKS**

Cette variation présente au 31/12/2024 un solde négatif de **51 744 DT** et se détaille ainsi :

Libellé	2024
Stock au 31/12/2024	(186 504)
Stock au 31/12/2023	134 760
Variation des stocks	(51 744)

NOTE N°21: VARIATION DES CLIENTS

La variation négative des créances clients l'année 2024 totalise **21 048 DT** et se détaille ainsi :

Libellé	2024
Créances clients au 31/12/2024	(657 319)
Créances clients au 31/12/2023	636 271
Variation des créances clients	(21 048)

NOTE N°22 : VARIATION DES AUTRES ACTIFS

La variation négative des autres actifs courants l'année 2024 totalise **459 178 DT** et se détaille ainsi :

Libellé	2024
Autres Actifs Courants au 31/12/2024	(2 170 476)
Autres Actifs Courants au 31/12/2023	1 711 298
Variation des autres actifs	(459 178)

NOTE N°23 : VARIATION DES PASSIFS COURANTS

La variation négative des autres passifs courants l'année 2024 totalise **65 946 DT** et se détaille ainsi :

Libellé	2024
Passifs courants au 31/12/2024	6 025 254
Fournisseurs d'immobilisations au 31/12/2024	(682 194)
Fournisseurs d'immobilisations retenues de garantie au 31/12/2024	(34 742)
Provision pour litiges 31/12/2024	(381 405)
Passifs courants au 31/12/2023	(6 055 451)
Fournisseurs d'immobilisations au 31/12/2023	676 302
Fournisseurs d'immobilisations retenues de garantie au 31/12/2023	35 296
Provision pour litiges 31/12/2023	351 114
Actionnaires dividendes à payer 2024	(1 686)
Actionnaires dividendes à payer 2023	1 566
Variation des Passifs courants	(65 946)

NOTE N°24 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les décaissements relatifs aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles, effectuées au courant de l'année 2024 s'élèvent à **257 487 DT** et se détaillent ainsi :

Libellé	2024
Acquisitions 2024	(262 825)
Fournisseurs d'immobilisations au 31/12/2024	682 194
Fournisseurs d'immobilisations retenues de garantie au 31/12/2024	34742
Fournisseurs d'immobilisations au 31/12/2023	(676 302)
Fournisseurs d'immobilisations retenues de garantie au 31/12/2023	(35 296)
Décaissements relatifs à l'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles	(257 487)

NOTE N°25: VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS

La variation positive des actifs financiers s'élève à **65 238 DT** et se présente comme suit :

Libellé	2024
Actifs financiers au 31/12/2024	(971 369)
Actifs financiers au 31/12/2023	1 036 607
Variation des actifs financiers	65 238

NOTE N°26: VARIATION DES CAUTIONNEMENTS RECUS

La variation positive des cautionnements reçus s'élève à 324 DT et se détaille ainsi :

Libellé	2024
Autres Passifs Financiers au 31/12/2024	337 551
Autres Passifs Financiers au 31/12/2023	(337 227)
Variation des cautions reçues	324

NOTE N°27 : DECAISSEMENTS NETS SUR FONDS SOCIAL

Les réserves pour fond social ont enregistré au courant de l'année 2024 une augmentation de 538 508 DT calculé ainsi :

Libellé	2024
Réserves pour fonds social au 31/12/2024	2 683 269
Réserves pour fonds social au 31/12/2023	(2 144 761)
Décaissements nets sur fonds social	538 508

NOTE N°28: TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Cette rubrique totalise au 31/12/2024 la somme de 29 798 929 DT et se détaille ainsi :

Libellé	2023
Placements et autres actifs financiers au 31/12/2024	28 000 000
Liquidités et équivalents de liquidités au 31/12/2024	1 798 929
Trésorerie à la clôture de l'exercice	29 798 929

NOTE N°29 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements hors bilan représentent des cautionnements définitives au titre des marchés ci-après :

Titulaire du marché	Objet du marché	2024
Solar Energy Systems	Unité de valorisation des déchets 2009	107 022
SERVITRA	Aménagement extérieur et rénovation des chaussées 2015	42 119
GAT	Souscription d'un contrat d'assurance 2016	9 604
GAT	Souscription d'un contrat d'assurance 2017-2018-2019	8 221
MED EQUIPEMENT	Acquisition matériel de balayage 2016	11 353
ZITOUNA TAKAFUL	Souscription d'un contrat d'assurance 2020-2021-2022	16 800
ITAL car	Acquisition 2 voitures 2022	4 518
SODEXO PASS TUNISIE	Habillement 2021	4 358
ELBARAKA	Acquisition rouleau papier thermique 2024	2 486
GAT	Souscription des contrats d'assurance à partir du 13/09/2023	16 368
UP TUN	Habillement 2023	4 050
	TOTAL :	226 899

**Mesdames, Messieurs les actionnaires
de la Société Tunisienne des Marchés de Gros « SOTUMAG »**

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024**

1- Opinion :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes que vous avez bien voulu nous confier, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société Tunisienne des Marchés de Gros « SOTUMAG » arrêtés au 31 Décembre 2024 comprenant le bilan, l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie et les notes aux états financiers.

Ces états financiers font apparaître un total net du bilan de D : 40 859 391 et un résultat bénéficiaire de D : 7 058 807.

A notre avis, et sous réserve des remarques développées dans les paragraphes qui suivent les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2024, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément à la loi en vigueur relative au système comptable des entreprises.

2- Fondement de l'opinion :

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec les réserves suivantes :

1^{ème} Réserve : Entrepôts frigorifiques

La société possède 42 chambres froides, mais au lieu que ces chambres soient exploitées dans son objectif principal, elles ont été louées en tant que boîte d'emballages jusqu'à le mois d'avril 2024. Parallèlement, fin 2024 ces chambres ont fait l'objet d'une expertise afin qu'elles soient exploitées de nouveau dans son objectif principal.

Par conséquent, nous ne pouvons exprimer au sujet de ce manque à gagner pour la société aucune opinion.

2^{ème} Réserve : Immobilisations Corporelles

La société procède annuellement à un inventaire physique des immobilisations. Les travaux de rapprochement ont cependant signalé l'absence de quelques équipements totalement amorties se rattachant aux chambres froides tel que condenseur avec 02 ventilateurs, 12 motos compresseurs, réservoir de liquide, 42 caches, une armoire électrique, 03 Bac d'eau et 14 ventilateurs.

Par conséquent, nous ne pouvons exprimer au sujet de ces équipements aucune opinion.

3^{ème} Réserve : Pharmacies et laboratoires conventionnés

La rubrique Pharmacies et laboratoires conventionnés accuse au 31 décembre 2024 un solde créditeur de D : 126 478. Cette rubrique englobe plusieurs soldes non justifiés surtout en ce qui concerne les pharmacies.

Par conséquent, nous ne pouvons exprimer au sujet de cette rubrique aucune opinion.

3- Paragraphes d'observations :

Sans remettre en cause notre opinion exprimée ci-dessus, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

3.1- La Société a intenté une action en justice pour le recouvrement des créances dues par trois mandataires de vente figurant parmi les personnes concernées par la procédure de confiscation prévue par le décret-loi n° 2011-13 du 14 Mars 2011 portant confiscation d'avoirs et de biens meubles et immeubles et continue d'engager les procédures légales nécessaires à cette fin.

Ces créances s'élèvent à 909 175 DT dont 851 251 DT non comptabilisées et ne sont pas par conséquent provisionnées.

3.2- La Société a entamé depuis l'année 2010 des travaux de construction d'une station de traitement et de valorisation de déchets. Toutefois, ces travaux figurant à l'actif pour une valeur de 2 899 416 DT, sont suspendus et la station n'est pas encore entrée en exploitation.

La subvention d'investissement versée par le ministère de l'environnement et d'autres organismes sous sa tutelle au profit de la Société pour une valeur de 1 946 500 DT figure parmi les capitaux propres.

Le 03 décembre 2019 un expert judiciaire a été désigné, après requête adressée au président du tribunal de première instance, pour effectuer le diagnostic de l'état actuel de cette station. Le rapport d'expertise a été communiqué au cours de l'exercice 2020.

La SOTUMAG a notifié en date du 13 Novembre 2020 la résiliation du contrat au représentant légal de la société chargée du projet et a demandé de mettre la station en sa possession.

Cette dernière a notifié à la SOTUMAG une ordonnance de paiement et a entamé une action en justice devant le tribunal administratif pour l'annulation de la décision de résiliation.

En date du 24 Février 2022, le tribunal de première instance de Ben Arous a annoncé un jugement commercial qui met en cause l'ordonnance de paiement réclamé par la société chargée du projet. Ce jugement a été notifié pour cette dernière en date du 14 Juin 2022.

Suite au rapport envoyé par l'administrateur délégué en date du 30 Juin 2022, le gouverneur de Ben Arous a ordonné la société chargée du projet de quitter l'espace revenant à la SOTUMAG et occupé par cette dernière illégalement.

En date du 09 janvier 2024, l'avocat chargé de l'affaire a informé la société de la nomination de trois experts. A cet effet, la société a été convoquée à une réunion de travail en date du 09 février 2024 avec les experts désignées et le représentant légal de la société chargée du projet.

De même le ministère du commerce et du développement des exportations a décidé à la fin de l'année 2024, la création d'une comité de direction afin de trouver une solution adéquate pour redémarrer le projet.

3.3- Nous avons préparé des demandes d'informations aux banques, certains fournisseurs et clients, et assurances. Toutefois, et jusqu'à la date de rédaction du présent rapport, nous n'avons pas reçu le sort de la totalité de ces demandes.

Cette situation a pour effet de limiter l'étendue de nos investigations.

4- Questions clés de l'audit :

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait aucune question clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

5- Rapport de gestion du conseil d'administration :

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6- Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers :

Les organes de direction et d'administration de la société sont responsables de l'établissement et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables Tunisiennes, ainsi que du contrôle interne qu'ils considèrent comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la

direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

7- Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

8- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

1- En application de l'article 266 du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

Nos travaux nous ont permis de déceler et de mettre en évidence certaines insuffisances susceptibles d'impacter l'efficacité du système de contrôle interne. Ces insuffisances ont fait l'objet d'un rapport distinct communiqué à la direction générale de la société.

2- En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001 relatif aux "conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières", nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas relevé ou pris connaissance de faits qui nous laissent à penser que la tenue des comptes en valeurs immobilières émises par la Société n'est pas effectuée en conformité à la réglementation en vigueur.

3- L'arrêté du 15 août 2019, modifiant le règlement général de la Bourse a rendu obligatoire pour les sociétés cotées à la bourse de Tunis, la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général et la nomination de deux administrateurs indépendants.

- En ce qui concerne la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général la société n'a pas encore finalisé la mise à jour son statut selon les dispositions en vigueur afin de le soumettre à une Assemblée Générale Extraordinaire.

- Concernant la nomination de deux administrateurs indépendants conformément à la décision générale du CMF n°23 du 10 mars 2023, votre société a reçu en date du 09 Mai 2023 une notification auprès du CMF afin de l'inviter à régulariser cette situation avant la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2022 à l'effet de se conformer à la réglementation en vigueur sous peine d'encourir les sanctions prévus par les articles 40 et 82 nouveau de la loi n°94-117.

En réponse à cette notification, votre société a envoyé une lettre au CMF en date du 10 Mai 2023 pour lui expliquer sa volonté de régulariser cette situation dans les brefs délais tout en rappelant des dispositions des articles 21, 22 et 23 du décret Présidentiel n° 2022-303 du 29 mars 2022, fixant les principes relatifs au choix, à l'évaluation des performances des administrateurs représentant les participants publics et des administrateurs indépendants et à leur révocation ainsi que l'arrêté de la Cheffe du Gouvernement du 18 août 2022, fixant le calendrier modifiant la composition des conseils d'administration ou des conseils de surveillance des entreprises publiques mentionnées dans l'article 22 du décret Présidentiel n° 2022-303 du 29 mars 2022.

Votre société a reçu en date du 25 Octobre 2024 une notification auprès du CMF afin de l'inviter de publier un appel à candidature pour le poste d'administrateur indépendant.

En réponse à cette notification, votre société a envoyé une lettre au CMF en date du 30 Octobre 2024 pour lui informer qu'elle attend encore la publication des arrêtés d'applications mentionnés dans les articles 12 et 13 du décret Présidentiel n° 2022-303 du 29 mars 2022.

Tunis le 17 Avril 2025

Le commissaire aux comptes

Mohamed BAHLOUL

**Mesdames, Messieurs les actionnaires
de la Société Tunisienne des Marchés de Gros « SOTUMAG »**

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE

CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

En application des dispositions des articles 200 et suivants du Code des Sociétés Commerciales, nous rapportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par ces textes.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers.

Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été communiquées et celles obtenues lors de la mise en œuvre de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

1- Conventions et opérations conclues en 2024

1-1 Suite à la demande du ministère du commerce et du développement des exportations, et en se basant sur le Circulaire n° 5 du 12 mars 2021, sur les charges imputées aux établissements publics et entreprises publiques au titre des frais afférents aux ministères, associations, organisations ou tout autre organisme public ou privé, votre Conseil d'administration a autorisé à deux reprises la location de voitures au profit des services de contrôle économique tel que détaillé dans le tableau suivant :

	Nombre de voiture	Carburant	Frais de location	Total
Conseil d'Administration du 27/02/2024	28	14 140	53 480	67 620
Conseil d'Administration du 05/09/2024	06	5040	19 960	25 000
TOTAL				92 620

1-2 Votre Conseil d'administration du 26 Septembre 2024 a approuvé le renouvellement du placement d'un montant de 17 Millions de dinars dans la Trésorerie Générale de Tunisie pour une période d'une année à la suite de la demande du Ministère des Finances, et ce en application du circulaire de la Présidence du Gouvernement n°14 du 12 Juin 2023 concernant l'application des dispositions de l'article n°61 de la Revue de la Comptabilité Publique.

2- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures à l'exercice 2024

2-1 Convention entre la **SOTUMAG** et la **COOPMAG** portant sur la location d'un local administratif :

Les loyers et les charges connexes facturés à la COOPMAG ainsi que les montants payés au titre de l'exercice 2024 se détaillent comme suit :

Désignations	Créances facturées	Montants payés
Location d'un local administratif	12 617	12 617
Frais de consommation d'électricité	1 432	542
Frais de consommation d'eau	433	0
Total	14 482	13 159

2-2 Convention entre la **SOTUMAG** et la société **Trabelsi et Fils** portant sur la location d'un espace de 50 m² au pavillon de poissons :

Les montants facturés par la **SOTUMAG** à la société **Trabelsi et Fils** ainsi que les montants payés au titre de l'exercice 2024 se détaillent comme suit :

Désignations	Créances facturées	Montants payés
Redevance poissons	76 018	74 540
Loyer carreau	2 000	2 000
Loyer entrepôt emballage	4 837	4 837
Frais de consommation d'électricité	3 080	3 080
Total	85 935	84 457

3- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

3.1- Votre Conseil d'administration du 27 janvier 2024 a décidé de nommer Mr Sofiène Tarmiz en tant que Président Directeur Général de la SOTUMAG.

La rémunération du Président Directeur Général de la SOTUMAG du 27/01/2024 au 31/12/2024 s'élève en brut à 51.054 DT tel que fixé par l'arrêté de la Présidence du Gouvernement du 10 mai 2024.

En outre , il a bénéficié des avantages en nature suivants :

- Une voiture de fonction
- Un Quota mensuel de carburant de 500 litres valorisé pour un montant de 13.887 DT
- La prise en charge des frais de téléphone

3.2- L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 11 Juin 2024 a fixé le montant des jetons de présence (pour la gestion 2023) à 3000 DT brut par administrateur, et ceux de la Comité Permanente D'audit Interne (pour la gestion 2023) à 1250 DT brut par administrateur.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux d'audit n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des textes de loi sus-indiqués.

Tunis, le 17 Avril 2025

Le Commissaire aux Comptes